Année de la date	Manufactures	Ouvriers employés à la journée	Prix de la journée en [illegible] pendant que le [illegible] quotidien [illegible]
1871	Manufacture	Ouvriers employés à la fabrication des articles admis au pays sous le régime du marché de Tanti. Lorsque les articles ainsi vendus aux manufactures pour [illegible] ont été [illegible] dans l'article suivant	Demeurent de 60 p.c.
1872	Manufacture	Ouvriers employés dans la fabrication de produits admis au pays en vertu des articles 411 et 414 du Tanti, non compris les autres, et les articles ayant trait à l'opinion sur le système de mesures 410 (1). Lorsque les ouvriers ainsi employés sont employés de tout [illegible] dans les mesures	Demeurent de 60 p.c.
1873	Manufacture	Ouvriers employés dans la fabrication d'articles admis au pays sous le régime du marché de Tanti, et dans le Tanti, lorsque les articles ainsi vendus [illegible] ou [illegible] dans les mesures	Demeurent de 70 p.c.
1882	Manufacture, y compris toutes les [illegible]	Ouvriers employés dans la fabrication d'articles admis au pays, des [illegible], des [illegible] à [illegible] des [illegible], des [illegible] à la [illegible] et des [illegible] [illegible], [illegible] à [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]